



SALAIRES : LES FEDERATIONS UNIES FACE AU MEPRIS DU MINISTRE ET DE L'UCANSS !

L'intersyndicale regroupant les fédérations CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO et l'UNSA dit « ASSEZ ! » à l'Ucanss/Comex et exige de véritables négociations !

Aucune organisation syndicale n'apposera sa signature sur les accords salaires et on vous dit pourquoi.

A la sécurité sociale, la « négociation » sur les salaires n'en porte que le nom, l'employeur reste enfermé dans le carcan budgétaire imposé par les Pouvoirs publics !

La première réunion, le 13 décembre 2022, n'a été qu'un constat : les moyens n'ont pas été donnés et toute discussion était impossible. S'en sont suivis six mois au cours desquels l'ensemble des organisations syndicales ont questionné chaque semaine l'Ucanss sur les mesures prévues pour les salariés dans un contexte inédit d'inflation.

Face au silence méprisant de l'employeur et des Pouvoirs publics à l'égard des personnels de la Sécurité sociale et à l'absence de prise en compte quant à l'urgence de la situation, l'intersyndicale a mobilisé les salariés et s'est rendue le 22 juin au Ministère de la Santé et de la Prévention (une de nos quatre tutelles, avec les ministères des comptes publics, des Solidarités et du Travail) afin de faire entendre leurs revendications. Le Ministère s'était engagé à donner un arbitrage budgétaire sous quinzaine avec l'attribution de réels moyens de négociations à la revalorisation salariale et aux classifications. Concernant la revendication de porter de 50% à 60% la part patronale de la cotisation complémentaire Santé, le Ministère s'était aussi engagé à apporter une réponse.

Le 31 août, les organisations syndicales ont participé à une réunion de « pseudo négociation ». En effet, les mesures proposées par l'Employeur étaient :

- 1,5% de revalorisation de la valeur du point
- Une prime « Partage de la Valeur » non pérenne et non socialisée qui laisse de côté 1/3 du personnel,

Ces mesures étaient non négociables, à prendre ou à laisser.

Face à cet affront, l'intersyndicale a demandé à l'Ucanss de retourner au Ministère pour obtenir de réels moyens afin d'ouvrir une véritable négociation.

La réunion du 12 septembre n'aura été qu'une pâle et consternante copie de celle du 31 août : pas de moyens supplémentaires et donc pas de négociation mais toujours une proposition « à prendre ou à laisser ». Cette réunion d'information a même revêtu un caractère lunaire lorsque l'employeur nous a vanté la force et l'importance de l'effort consenti pour les salariés

de l'Institution. Face à ce qui pouvait être légitimement perçu comme une provocation, l'intersyndicale a préféré quitter cette réunion.

Pour l'intersyndicale, les mesures proposées par les autorités de tutelle, retransmises par l'Ucanss, ne peuvent pas être seulement « à prendre ou à laisser ». Ces mesures sont très loin du compte et sont très en deçà des attentes et besoins légitimes des salariés et en total décalage avec l'inflation ! Ce, alors, même que les Pouvoirs publics appellent à la négociation dans les branches professionnelles.

L'intersyndicale refuse l'absence de négociations à la Sécurité sociale et d'être assimilée à une chambre d'enregistrement.

L'intersyndicale refuse de valider des injonctions qui n'ont qu'un seul effet : Appauvrir les salariés de la Sécurité sociale.

Les fédérations CGT, FO, CFDT, CFE-CGC, CFTC et l'UNSA exigent :

- La compensation de la perte du pouvoir d'achat par une véritable augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2023 qui a minima, tienne compte du niveau d'inflation
- L'attribution d'enveloppes budgétaires permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière, connues en amont de l'ouverture des négociations portant sur les trois classifications des emplois et des rémunérations, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction
- Que le régime des complémentaires de santé obligatoires se rééquilibre par une répartition de la cotisation 60% Employeur et 40% Salariés avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6% de la masse salariale.

L'intersyndicale se réunira dès le 19 septembre au soir pour convenir des actions à mener.

Elle engage d'ores et déjà les militants de chacune de nos organisations à se rencontrer dans les caisses et à décider des initiatives qu'ils jugeront appropriées pour favoriser la défense de ces revendications.

Le 18 septembre 2023